

Initiatives ministérielles

(L'article 4 est adopté.)

(Les articles 5 à 12 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1330)

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Bouchard (Roberval) propose: que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

[Traduction]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, à l'occasion de ce débat en troisième lecture, je voudrais remercier, pour leur travail, les représentants de la Campagne nationale d'action contre le tabac. Je voudrais rappeler une déclaration du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé.

Nous devons saisir cette occasion et adopter sans tarder le projet de loi C-111, Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

La Fondation des maladies du coeur du Canada, dit:

Ce projet de loi est un élément important d'une vaste stratégie qui permettra de réduire considérablement le tabagisme chez les jeunes.

La Société canadienne du cancer a, pour sa part, déclaré:

Avec ce projet de loi, le Parlement peut épauler les parents canadiens qui désirent garantir à leurs enfants le droit à une vie saine.

Je crois que nous commençons à acquérir un nouveau sens des responsabilités sociales. Nous allons maintenant montrer aux Canadiens que nous sommes vraiment déterminés à protéger la vie de nos jeunes et que nous accordons la priorité à nos enfants.

Si vous me le permettez, je vais lancer un défi à tous les députés et sénateurs. Si, pour les dix prochaines années, nous donnions annuellement seulement 1 000 \$ de notre revenu, nous pourrions amasser 4 millions de dollars, ce qui contribuerait à enrayer l'usage du tabac parmi les jeunes Canadiens.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, à l'occasion de ce débat en troisième lecture, il est tout à fait indiqué de rendre hommage à ceux qui ont lutté afin que le Canada adopte des dispositions législatives et

fiscales qui ont fait de lui un des chefs de file dans la lutte contre le tabagisme, à l'échelle internationale.

Il faut féliciter la Campagne nationale d'action contre le tabac, les coalitions antitabac, la Société canadienne du cancer et d'autres organismes liés aux maladies du coeur. Tous les Canadiens leur sont redevables.

Nous ne saurions passer sous silence le fait qu'ils ont accompli leur travail malgré d'énormes pressions et obstacles. Ils se sont mesurés à l'un des lobbies les plus puissants et les mieux financés du Canada, le lobby du tabac, qui a des porte-parole en haut lieu, beaucoup d'influence sur le plan politique, des campagnes très bien financées et beaucoup d'argent à dépenser. D'une certaine façon, leur affrontement a ressemblé à celui de David et Goliath. Parce que leur cause était juste et qu'ils ont travaillé assidûment et avec persévérance, nous pouvons les remercier des progrès qui ont été réalisés au Canada.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Thomas Siddon (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: Adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Siddon (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.